

RAPPORT DU TRESORIER

Les comptes de la saison se soldent par une perte de 138.90.

Ce dernier résulte de produits par CHF 254'777.13 contre CHF 254'916.03 de charges.

Commentaires sur les produits

Les postes «cotisations/inscriptions» et «cotisations individuelles» comprennent les cotisations STT. La contrepartie de ces cotisations sont passées en charges dans le compte « Frais STT »

La somme du Fonds du Sport Vaud reste inchangée ; comprenant une partie de la somme que l'AVVF doit à l'Entente vaudoise.

Le poste « recettes département jeunesse » comprend entre autres les facturations aux participants du camp de Fiesch, les facturations aux divers entraînements à charges des participants, le subside de Swiss Tennis Table pour les centres d'entraînements ainsi que les montants refacturés au canton pour les joueurs faisant partie des cadres juniors. Cette somme est moins importante que les autres années par l'annulation de différents tournois à cause du COVID-19.

Cette année, les factures des cadres ont été envoyées directement aux clubs, ce qui a permis un suivi de paiements beaucoup plus efficace. Je remercie vivement les clubs pour leur collaboration. Le suivi des factures est à présent fait directement par moi-même.

Pour les années prochaines, nous avons un centre régional STT qui a ouvert à Lausanne et donc les recettes serviront à couvrir les différentes charges.

Le poste « tournoi de classement » montre une baisse de produits par rapport à l'année passée dû à l'annulation du dernier tournoi à cause du COVID-19.

Les autres postes « recettes » n'entraînent pas de commentaires particuliers. Les écarts avec le budget n'étant pas significatifs.

Commentaires sur les charges

Comme mentionné précédemment dans mon rapport, le poste « frais STT » comprend les cotisations de base des clubs et les cotisations individuelles. Ce poste reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « frais tournois de classement » est constitué essentiellement par les indemnités pour la mise à disposition de tables par les clubs organisateurs et créditées sur leur compte respectif, ainsi que par des petits frais tels que les bons cadeaux remis aux différents vainqueurs et du petit matériel. Ces frais fluctuent d'une année à une autre selon l'utilisation que les gagnants en font ou pas.

Le poste «frais comité central » a été en hausse pour des raisons du cadeau fait suite au départ de notre ancien DT qui avait travaillé pour l'AVVF depuis de nombreuses années.

Le poste « frais département technique » comprend le salaire et les charges sociales de notre responsable technique, ainsi divers frais administratifs et informatiques. Ce poste est également plus élevé que les autres années puisque nous avons eu deux DT pendant trois mois ce qui a engendré des frais à double.

Le poste « frais bulletin AVVF » comprend les charges pour les parutions du bulletin. Celui-ci montre une baisse, puisque que le bulletin AVVF a été entièrement informatisé.

Le poste « charges exercices antérieurs » comprend, comme l'intitulé l'indique, des charges de la saison précédente qui n'avaient pas été provisionnées au moment du bouclage. Il s'agit de débiteurs divers qui remontent sur plusieurs saisons et que nous avons décidé de dissoudre de saison en saison pour éviter de remonter à quatre années en arrière sur le suivi des paiements des cadres. Les débiteurs antérieurs ont tous été « retirés » par des charges extraordinaires sur cette dernière saison.

Le poste « frais département développement » montre une charge de 2'000.- qui correspond à de l'argent mis dans nos fonds pour l'organisation d'éventuels tournois l'année prochaine pour soutenir davantage les clubs.

Le poste « impôts » montre une somme que nous avons dû payer pour nos arriérés de 5 ans, qui a été introduit en 2019.

Les autres postes « charges » n'entraînent pas de commentaires particuliers.

Commentaires sur le bilan

La stabilité de nos états financiers depuis plusieurs exercices n'est plus à démontrer. Les actifs circulants se montent à CHF 130'824.56 tandis que les exigibles à court terme se montent à CHF 5'224.70.

Les fonds propres de notre association se montent à CHF 125'599.86 contre CHF 117'738.76 l'année précédente.

Commentaires sur le budget

Le budget 2020/2021 table sur une stabilité du nombre des clubs et des licenciés.

Le budget propose vise une augmentation d'investissement dans le développement de masses.

Nous avons créé le poste « cotisation CRTT » qui regroupe les AR romandes et qui a pour projet de reprendre ses activités, nous le laissons pour la saison prochaine.

Le poste « produits extraordinaires » montre un produit de 6'000 versé à l'AVVF par le Top 16 pour l'édition Top16 de février 2020 mais qui sera comptabilisé sur la saison 20-21 en ce qui concerne l'AVVF.

Le poste « utilisation de salles » est augmenté en conséquence de la nouvelle salle à Lausanne qui sera sûrement plus coûteuse, mais également plus confortable pour l'organisation de tournois ou regroupements jeunesse.

Le poste « frais département développement » montre également une hausse pour un éventuel nouveau candidat à ce poste avec une indemnité augmentée et un budget à disposition pour des projets.

Un poste « COVID-19 » a été créé pour compenser les pertes financières que cet événement aura engendré dans notre sport. Un document ad-hoc est présenté pour ce poste.

Le budget proposé est équilibré, il n'y a par conséquent pas de modification prévue concernant les cotisations pour la saison future.

Je tiens à remercier notre responsable du département technique et du secrétariat Valentin Henin pour sa contribution active dans l'élaboration de nos états financiers ainsi que Christophe Letsch qui a été d'une grande disponibilité et avec qui, grâce à lui, nos comptes sont conduits de manière constructive.

Samedi 1^{er} août 2020

Le Trésorier

Michael Schmutz